NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/26857 9 décembre 1993 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 DECEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 866 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 22 septembre 1993, par laquelle le Conseil a autorisé la création de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

Dans mes lettre du 4 octobre (S/26554) et du 17 novembre 1993 (S/26778), j'ai communiqué au conseil la liste des Etats Membres fournissant des éléments militaires à la MONUL. Au terme des consultations supplémentaires nécessaires, je propose d'ajouter l'Inde à cette liste.

Je suis encore en consultation avec certains autres Etats et, dès que je saurai si ceux-ci sont ou non disposés en principe à fournir du personnel militaire pour cette mission, j'en informerai le Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil.

(<u>Signé</u>) Boutros BOUTROS-GHALI

93-69623 (F) 091293 091293